

DEMANDE DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DE NOËL

15, 16 et 17 DECEMBRE 2023

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT EN MAIRIE AVANT LE 1^{er} DÉCEMBRE 2023

Nom :Prénom :

Raison sociale :

Nom de l'entreprise / Association :

Adresse postale :

Téléphone :Mail :

Numéro de SIRET / RNA :

Vous proposez un stand de : artisanat métier de bouche commerce autre

Nature de l'activité : *Tout produit non indiqué sur le présent formulaire ne pourra être exposé sur le marché.*

(N'hésitez pas à enrichir votre candidature de photos, vous pouvez les transmettre également par mail : evenementiel@villeneuve-saint-georges.fr)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sécurité :

Le marché de Noël est surveillé par la police municipale le jour et des agents de sécurité compléteront le service de sécurité le jeudi 14, vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 décembre.

Tarif de location pour les entreprises: Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022, n°22.4.21, un droit de place de 50€ pour le marché de Noël avec mise à disposition incluse d'un chalet ou d'un barnum éclairé a été instaurée.

Implantation :

Situé au Square Georges Brassens, il sera mis à disposition de chaque exposant le matériel nécessaire à son installation :

Par chalet (3x2m) ou stand (3X3m): 2 tables (1,80m), 2 chaises, lumières, 1 alimentation électrique pour vos accessoires 3500Watts maximum (16 Ampère).

Alimentation électrique : type d'appareil à brancher Liste exhaustive obligatoire	Puissance demandée : Obligatoire
.....
.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

CE FORMULAIRE N'EST EN AUCUN CAS UNE CONFIRMATION DE PARTICIPATION
AU MARCHÉ DE NOËL.

Merci de retourner ce formulaire accompagné du règlement intérieur ci-joint dûment rempli, ainsi que toutes les pièces administratives obligatoires par courrier ou par mail

Tout dossier incomplet sera refusé

Marché de Noël - Mairie de Villeneuve-Saint-Georges - Place Pierre Sémard
94190 Villeneuve-Saint-Georges ou : evenementiel@villeneuve-saint-georges.fr
Renseignements : 01.43.86.39.31

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le DPO de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges à l'adresse suivante : dpd@villeneuve-saint-georges.fr

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).